

Communauté Haute-Provence Pays de Banon



Aubenas-les-Alpes - Banon - Dauphin - La Rochemoron - L'Hospitalet - Mane -
Montjustin - Montsalier - Oppedette - Redortiers - Reillanne - Revest-des-Brousses -
Revest-du-Bion - Sainte-Croix-à-Lauze - Saint-Maime - Saint-Martin-les-Eaux -
Saint-Michel l'Observatoire - Saumane - Simiane-la-Rotonde - Vachères - Villemus



Procès-verbal du Conseil de Communauté du jeudi 26 février 2026 à 14h30 à DAUPHIN

PRÉSENTS :

Communes	Délégués communautaires
Aubenas les Alpes	Mme Sylvie MARTELLI
Banon	Mme Michèle MOUTTE
	M. Philippe LOGEAY
	M. José GUTIEREZ
Dauphin	Mme Michèle BERTIN
	M. Michel GASPARIN
La Rochemoron	M. Claude PELLISSIER
L'Hospitalet	M. Nicolas LAPAILLE
Mane	M. Jacques DEPIEDS
	Mme Anne Marie DE SIKE
	M. Luc GRECO
Montjustin	Mme Isabelle MARCELLY
Montsalier	M. Richard LE RIGUIER
Redortiers	M. André BONNEFOY
Reillanne	Mme Claire DUFOUR
	M. Francis MARGUERITE
	Mme Muriel LAVAUT
	M. Bernard GIORGI
	Mme Isabelle GRENUT
Revest des Brousses	Mme Muriel GARAU
Revest du Bion	M. Bernard GRANET
Saint Maime	M. Stephen PARRAUD
	M. Jean Pierre BAGUR
Saint Michel l'Observatoire	M. Jean Paul GROSSO
	Mme Martine COUTE
	M. Raymond ARMANET
	Mme Béatrice CONSTANTINESCO
Sainte Croix à Lauze	Mme Marie Christine ALMERAS
Simiane-la-Rotonde	M. Thibault DALLAPORTA
	M. Bernard CAVALLO
Vachères	M. Alain CLAPIER
Villemus	M. Pierre POURCIN

POUVOIRS :

M. Philippe VIAL donne pouvoir à Mme Marie Christine ALMERAS
M. Alain FIORI donne pouvoir à Mme Anne-Marie DE SIKE

* * * * *

Le Président ouvre la séance et donne la parole au maire de DAUPHIN.
Mme BERTIN souhaite la bienvenue aux délégués de la communauté de communes dans la salle
Francoise Cointot rénovée par la Communauté.

Elle remercie les élus pour leur travail pendant ces 6 années qui a permis aux communes de mettre en œuvre leurs projets quelle que soient leur taille.

Le Président renchérit en précisant que la Communauté est un outil au service des communes et de la solidarité surtout à un moment où les financements se raréfient.

Mme BERTIN est désignée secrétaire de séance.

Le Président procède à l'appel des délégués.

Le quorum est atteint avec 32 délégués présents et 2 procurations, soit **34 Voix**

Le précédent compte rendu du conseil de communauté ne fait l'objet d'aucune observation.

☆☆☆☆☆☆

Le Président informe les élus que la loi de finances 2026 promulguée le 19/02. Les budgets pourront être votés jusqu'au 30/04/2026.

Les projets de budgets devront être envoyés à l'assemblée 12 jours avant la réunion du conseil municipal.

Le compte administratif doit être voté avant le 30/06/2026.

Il faudra également voter le règlement financier.

Pour information, le versement du FCTVA aux collectivités sera différé d'une année le principe de rétroactivité est refusé.

Les collectivités pourront prendre en compte la TVA de la voirie en section de fonctionnement et des bâtiments publics.

Pour les déchets ménagers, la TVA passe de 10 à 5,5%

1 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le président donne lecture du ROB.

Il informe les élus de la possibilité d'augmenter la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Des informations sur les charges financières du service déchets sont communiquées aux élus.

Le bilan financier des crèches est transmis aux élus ainsi que le récapitulatif des frais d'instruction d'urbanisme par commune.

Le président donne lecture des décisions prise par délégation.

2 – CFU 2025

A. CFU 2025 – Budget Principal

<u>Section de fonctionnement</u> :	Dépenses	5 398 469,25 €
	Recettes	6 560 268,23 €
	Excédent antérieur reporté	1 494 214,77 €
	Soit un excédent de clôture de	2 656 013,75 €

<u>Section d'investissement</u> :	Dépenses	3 311 890,08 €
	Recettes	4 422 497,92 €
	Déficit antérieur reporté	- 1 035 048,24 €
	Soit un excédent de clôture de	75 559,60 €

B. CFU 2025 – Budget économie

<u>Section de fonctionnement</u> :	Dépenses	1 557 822,05 €
	Recettes	2 626 947,92 €
	Excédent antérieur reporté	353 525,32 €
	Soit un excédent de clôture de	1 422 651,19 €

<u>Section d'investissement</u> :	Dépenses	4 811 650,22 €
	Recettes	3 792 128,69 €
	Déficit antérieur reporté	- 876 708,98 €
	Soit un déficit de clôture de	- 1 896 230,51 €

C. CFU 2025 – Budget déchets ménagers

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	2 098 116,44 €
	Recettes	1 909 941,44 €
	Excédent antérieur reporté	632 843,96 €
Soit un excédent de clôture de 444 668,96 €		

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	216 247,07 €
	Recettes	1 259 146,44 €
	Déficit antérieur reporté	- 966 412,37 €
Soit un excédent de clôture de 76 487,00 €		

D. CFU 2025 – Budget SPANC

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	6 821,05 €
	Recettes	6 790,00 €
	Excédent antérieur reporté	11 009,95 €
Soit un excédent de clôture de 10 978,90 €		

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	0 €
	Recettes	2 436,00 €
	Excédent antérieur reporté	7 308,00 €
Soit un excédent de clôture de 9 744,00 €		

Le président quitte la séance

M. Pierre POURCIN est désigné président de séance et procède au vote des comptes financiers uniques

Les CFU 2025 sont adoptés à l'unanimité (34 voix)

3 – AFFECTATION DES RESULTATS

A. Budget principal

Il est proposé de reporter les excédents de fonctionnement et d'investissement dans leurs sections respectives au budget 2026

B. Budget Economie

Il est proposé de prélever la totalité de l'excédent de fonctionnement pour la somme de 1 422 651,19 € et de l'affecter en totalité en section d'investissement pour combler le déficit. Il n'y a aucun solde maintenu en section de fonctionnement dans « report à nouveau »

C. Budget déchets ménagers

Il est proposé de prélever 15 138,75 € sur l'excédent de fonctionnement et de l'affecter en investissement pour combler le déficit. Le solde de 429 530,2196 € est maintenu en section de fonctionnement dans « report à nouveau »

D. Budget SPANC

Il est proposé de reporter les excédents de fonctionnement et d'investissement dans leurs sections respectives au budget 2026.

L'Assemblée adopte à l'unanimité ces affectations de résultats. (34 voix)

4 – PLANETARIUM

Le Président informe les élus que notre groupement assume un déficit de 60 000 € par an pour cette structure. Est-ce que les élus souhaitent maintenir le loyer ? La communauté pourrait supporter le remplacement du matériel également.

Le seul moyen était d'indexer le loyer sur l'amortissement du matériel pour responsabiliser l'occupant.

M. GROSSO informe les élus qu'au dernier conseil d'administration du Centre d'astronomie, ils ne comprenaient pas la convention argumentant que le matériel n'est pas neuf et ils auraient souhaité avoir une liste du matériel.

Le Président rappelle, qu'en 2017, le comptable de l'association avait évalué le loyer entre 52 000 € et 65 000 €. Actuellement, la communauté encaisse 30 000 €.

M. ARMANET demande si l'on peut lister le matériel et l'estimer.

Le président rappelle qu'ils ont choisi le matériel au moment de la construction et que la communauté a payé environ 1 000 000 €.

Il rappelle également que l'ancien maire de St Michel l'Observatoire avait précisé que le déficit serait porté sur les finances de la commune.

Aujourd'hui, le centre d'astronomie occupe les lieux sans droit ni titre.

L'objectif est de ne pas exposer la communauté et la commune de St Michel.

L'indexation du loyer sur l'amortissement du matériel permet de leur faire prendre conscience de l'investissement réalisé.

M. PELLISSIER rappelle que le centre d'astronomie a plusieurs activités et demande comment sont calculés les chiffres pour le planétarium.

M. GROSSO précise qu'il y a une proratisation des heures au niveau du personnel.

M. POURCIN demande quelle est la fréquentation.

Mme DUFOUR suggère de maintenir la position de la communauté.

M. ARMANET demande s'il y a une garantie sur le matériel.

Le président rappelle que la communauté leur a consenti au départ 6 mois de gratuité de loyer pour les aider.

M. LAPAILLE précise que cela dépend des résultats de l'association. Nous devrions avoir des chiffres.

M. DALLAPORTA demande que le centre d'astronomie nous apporte des informations.

Mme GRENUT demande s'il serait possible de les auditionner.

La question est donc reportée par manque d'informations.

M. GROSSO rappelle que si le planétarium ne fonctionne pas, l'écran va s'abîmer avec l'humidité.

5 – REVEST DES BROUSSES – Eco quartier

Mme GARAU présente le projet d'éco quartier à Revest des Brousses.

Elle rappelle que la communauté les a aidé pour acheter le terrain. 5 logements labellisés doivent être construits.

La municipalité souhaite que le projet soit porté par la communauté. Elle précise que 700 000 € de subventions ont déjà été obtenues.

Le Président informe les élus que les services de l'Etat sont favorables à ce que ce projet soit porté par la Communauté. Cette opération sera intégrée dans le budget.

6 – ST MAIME – Les 4 Reines

Le Président informe les élus que le projet comprend tout à la fois la boulangerie et un logement propriété de la CCHPPB. Le café-restaurant est propriété communale sur laquelle la communauté interviendra en délégation de maîtrise d'ouvrage. Une propriété, le terrain adjacent et l'espace public seront réalisés avec un bail à construction car ils sont propriétés privées.

Dans l'immédiat, il est nécessaire d'effectuer des travaux à la boulangerie.

L'assemblée autorise à l'unanimité (34 voix) le dépôt du permis de construire.

7 – ST MAIME – Crèche privée – Demande de financement

M. PARRAUD rappelle que la Communauté avait émis un avis favorable pour l'ouverture de cette crèche.

Celle-ci est une belle réalisation sur fond privé, 700 000 €. Ils reçoivent 26 enfants et sont 9 salariés. Ils sollicitent un financement de la communauté sans lequel ils n'auront pas l'intervention de la CAF par la Prestation de Service Unique (PSU).

Le Président rappelle que l'on avait décidé de ne pas financer cette structure car nous avons les nôtres.

Après contact avec la CAF, il précise que si la collectivité ne participe pas, la CAF ne peut pas intervenir.

Mme DUFOUR demande si on a des chiffres sur le fonctionnement de cette structure. Les structures que la communauté gèrent sont contraintes par un niveau de compétence, des salaires encadrés, une réglementation. C'est le service public. Dans une structure privée, on ne connaît pas les salaires...

M. DALLAPORTA demande si l'ouverture de cette structure a mis en péril nos structures ?

Le Président précise que non.

Il est suggéré de leur apporter une aide financière de 5 000 € pour l'année 2026 afin de débloquent les aides de la CAF.

L'assemblée décide à la majorité avec 30 voix pour, 1 contre et 3 abstentions d'accorder 5 000 € à la crèche HAKANAMATA

8 – CRECHE DE ST MICHEL L'OBSERVATOIRE

L'architecte doit prévoir un ombrage extérieur.

L'objectif est d'autoriser le dépôt du permis de construire.

L'assemblée autorise à l'unanimité (34 voix) le dépôt des autorisations d'urbanisme.

9 – REILLANNE – Aménagement des anciens silos en marché paysan

Le Président rappelle qu'il y a 20 ans, l'ancien maire de Reillanne a financé l'installation du pont bascule sur la propriété du silo.

Au bout de 15 ans, il y a eu transfert de propriété au propriétaire du silo.

Le nouveau propriétaire demande qu'en échange du pont bascule, on goudronne l'espace public.

10 – SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

La Sous-Préfète informe les élus que l'intercommunalité peut porter les études pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement sur plusieurs communes.

Revest du Bion est intéressé.

Les communes doivent se manifester auprès de la communauté.

11 – REILLANNE – Maison Vilardo - Loyer

Le loyer est fixé par convention à 480 € + 45€ pour le garage soit 525 € par mois.

L'assemblée fixe à l'unanimité (34 voix) le loyer de la maison « Villardo » à REILLANNE à 525 € par mois.

12 – CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE – Avenant n°2

Le Président suggère que la somme de 126 000 € soit intégré.

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de l'avenant n°2 du Contrat Départemental de solidarité Territoriale.

13 – MAISON THOMAS A SIMIANE LA ROTONDE

Nous sommes dans l'attente des réponses de l'architecte. La question est différée.

14 – ST MARTIN-LES-EAUX – Café restaurant l'Origine

Il s'agit de donner l'autorisation anticipée d'accéder au fonds de commerce pour que le locataire puisse vendre ce même fonds.

Le montant des mensualités de loyers reste inchangé.
L'assemblée autorise à l'unanimité (34 voix) la signature du contrat à venir.

15 – OPPEDETTE – Maison « Fayet »

A la demande de la municipalité, la communauté a lancé les études pour cette opération. Il y a lieu d'ouvrir des crédits à hauteur de 70 000 € sur le budget principal.
L'assemblée autorise à l'unanimité (34 voix) cette ouverture de crédit.

16 – PARC D'ACTIVITES DE BANON

A. Sécurisation du site

M. POURCIN informe les élus que la commission du SDIS va venir sur place pour réaliser rapidement la sécurisation incendie du site.

B. Pôle bois

La société qui loue le pôle bois a changé de nom.
L'assemblée autorise à l'unanimité (34 voix) la signature du contrat avec la société EG Group.

C. Véhicule hors service

M. PELLISSIER précise que la structure du camion est bonne mais c'est la benne qui est abîmée. Il faudra réfléchir si on change uniquement la benne ou si on vend ce véhicule en l'état.

17 – PROGRAMME LEADER – Désignation des délégués

L'assemblée désigne à l'unanimité (34 voix) M. Jacques DEPIEDS comme délégué titulaire et M. Pierre POURCIN en tant que délégué suppléant.

18 – ACQUISITION DE COMPACTEURS A CARTONS

Le président informe l'assemblée que la communauté va acquérir 4 compacteurs à cartons.
M. LAPAILLE précise que la fromagerie de Banon souhaiterait également en avoir un.
Une ouverture de crédit de 35 000 € est proposée.
L'assemblée autorise à l'unanimité (34 voix) l'ouverture de crédit de 35 000 € sur le budget déchets ménagers.

19 – CONTRAT ELECTRICITE

Le président rappelle qu'au-delà de 40 000 €, la collectivité est tenue de mettre en concurrence.
Si des communes sont intéressées, elles doivent se manifester auprès de la communauté.
Il est proposé d'ouvrir 22 000 € de crédit pour payer un cabinet spécialisé pour effectuer cette consultation.
L'assemblée autorise à l'unanimité (34 voix) l'ouverture de crédit de 22 000 €.

20 – CRECHES DE MANE ET ST MICHEL OUVRENT LEURS PORTES AUX PARENTS – Demande de financement

L'assemblée autorise à l'unanimité (34 voix) le président à solliciter les financements pour cette opération auprès de la CAF, la MSA et le département.

21 – VOIRIE

Le président informe les élus qu'il faut relancer la consultation.

22 – CONTENTIEUX CCPB / EON

L'ancienne communauté du pays de Banon avait engagé une procédure contre EON à Gardanne.
Le Président suggère de se désister de ce contentieux afin d'éviter d'avoir à payer.
L'assemblée décide à l'unanimité (34 voix) de se désister de ce contentieux

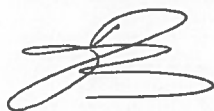
Séance close à 16h42

M. MARGUERITE prend la parole et remercie les délégués pour le travail effectué.
M. GROSSO remercie également l'ensemble des délégués pour ce mandat.

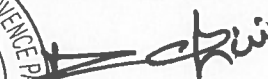
M. GRECO informe les élus que le forage de Dauphin a commencé et pour l'instant, à 250 m il n'y a pas d'eau.
Il demande à l'assemblée la poursuite ou non du forage. Les élus souhaitent encore creuser jusqu'à 300 mètres.

Mane, le 27 février 2026

La secrétaire
Mme Michèle BERTIN



Le Président de la Communauté de communes
de Haute-Provence Pays de Banon,



Jacques DEPIEDS

